



S E R M O N

PREMIER SVR HEB.

CH. VIII. V. I. II. III. IIII. V.

1 Or la somme de nostre propos, est que nous auons un tel souuerain Sacrificateur, qui est assis à la dextre du thrône de la Majesté de Dieu es Cieux:

2 Ministre du Sanctuaire & vray Tabernacle, lequel le Seigneur a planté, & non point l'homme.

3 Car tout souuerain Sacrificateur est ordonné pour offrir dons & sacrifices: parquoy il est necessaire que cettui-cy aussi ait quelque chose pour offrir.

4 Car s'il estoit sur la terre, il ne seroit pas mesme Sacrificateur, pendant qu'il y auroit des Sacrificateurs offrans les dons selon la Loy:

5 Lesquels seruent au patron & à l'ombre des choses celestes, selon qu'il fut respondu de par Dieu à Moïse, quand il deuoit acheuer le Tabernacle, Or aduise, dit-il, que tu fasses toutes choses selon le patron qui t'a esté monstré en la montagne.



A lumiere naturelle & la droite raison auoit bien quelques rayōs qui monstroient que l'homme

R iij

deuoit aspirer au Ciel. La structure du corps humain, lequel a la face dressée vers le Ciel, au lieu que les autres animaux ont la teste courbée vers la terre, en estoit vn enseignement. Et l'ame, qui est spirituelle, & n'a rien de cōmun avec la matiere des elemens, dont ce monde est composé, requeroit d'estre esleuée au dessus des choses materielles, à sçauoir au Ciel à la demeure de Dieu, comme au lieu de son origine. Mais ces rayons estoient meslez de beaucoup de tenebres: Outre que la conscience redarguant l'homme de peché, & luy montrant l'ire de Dieu, troubloit l'esprit de l'homme, & changeoit ses esperances en craintes & apprehensions. Il a fallu vne reuelation celeste, & vne alliance de grace, pour releuer les esperances de l'homme, & luy faire regarder le Ciel, comme le lieu de son sejour eternal. Or Dieu a dispensé cette reuelation par diuers degrez. La promesse faite à Abraham, & depuis ratifiée à sa posterité, par laquelle il promettoit d'estre son Dieu, s'estendoit iusques à vne vie celeste, dont l'hōme seroit participant. Car, si Dieu communique sa vie à ceux dont il est le Dieu, il faut que ce

soit vne vie non animale & terrienne, mais spirituelle & celeste, semblable à la sienne, autant que l'homme en est capable: Dont aussi l'Apostre Hebr. 11. dit, que Dieu n'ayant point pris à honte d'estre appelé le Dieu des anciens Patriarches, leur auoit préparé vne cité; & qu'ils s'estoient estimez estrangers & voyageurs sur la terre, cerchans vn meilleur pays, à sçauoir le celeste. Auant la Loy, Enoch esleué au Ciel, & sous la Loy Elie, fortifioient l'esperance. Mais au nouveau Testament Iesus Christ estant monté au Ciel, apres le sacrifice qu'il a offert icy-bas pour expier les pechez des hommes, est la pleine & parfaite lumiere de nos esperances. C'est icy où l'homme voit les Cieux luy estre ouuerts, & où l'Euangile luy dit, *Ne di plus, qui est-ce qui montera au Ciel? cela est ramener Christ d'en haut: Si tu confesses le Seigneur Iesus de ta bouche, & tu crois en ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauué.* C'est icy où nostre esperance penetre iusqu'au dedans du voile, où Iesus Christ est entré, comme auant-coureur pour nous, estant fait souverain Sacrificateur. Et par cette entrée de Iesus Christ dans le Ciel sont dissipées

Rom. c. 10.

Hebr. c. 6.

les ombres de la Loy, qui couuroient & obscurcissoient l'esperance de l'entrée des hommes dans le Ciel.

C'est pourquoy nostre Apostre met en auant maintenant l'Ascension de Iesus Christ au Ciel, comme le principal de ses argumens contre les ombres de la Loy. Car si Iesus Christ le souuerain Sacrificateur est entré dans le vray Sanctuaire, c'est à dire dans le Ciel, qu'est-il plus besoin de Sanctuaire terrien & fait de main, & des Sacrificateurs Leuitiques qui y entroient? Puis que le Sanctuaire terrien & tout le seruice qui s'y faisoit par les Sacrificateurs, n'auoit esté que l'ombre du Sanctuaire celeste, & du ministere que le Christ y exerçoit: qu'est-il plus besoin de ces figures, Iesus Christ les ayant accomplies, & estant entré dans le Sanctuaire celeste? C'est ce que traite nostre Apostre en ce chapitre huiëtiesme: A sçauoir premierement, l'aduantage qu'à Iesus Christ nostre souuerain Sacrificateur par dessus ceux de la Loy, au moyen du Sanctuaire auquel il est entré, & du ministere qu'il y exerce, lequel est tout celeste, & contient le corps & la verité du Sanctuaire & ministere Leuitique,

Secondement, l'aduanrage qu'il a d'estre estably par vne nouuelle & eternelle alliance, au lieu que l'alliance, par laquelle a esté establie la sacrificature Leuitique, a deu prendre fin.

Le premier poinct est contenu en ces mots, *Or la somme de nostre propos est, que nous auons un tel souverain Sacrificateur, qui est assis à la dextre du thrône de la Majesté es Cieux: Ministre du vray Sanctuaire, & vray Tabernacle, lequel le Seigneur a fiché, & non point l'homme: Car tout souverain Sacrificateur est ordonné pour offrir dons & sacrifices: Parquoy il est necessaire que cettui-cy aussi ait quelque chose pour offrir: Car s'il estoit sur terre, il ne seroit pas mesme Sacrificateur, y ayant des Sacrificateurs offrans les dons selon la Loy, lesquels seruent au patron & à l'ombre des choses celestes: Selon qu'il fut respondu de par Dieu à Moÿse, quand il deuoit acheuer le Tabernacle: Or aduise, dit-il, que tu fasses toutes choses selon le patron qui t'a esté monstré en la montagne. Et tout ce propos se reduit à cet argumēt, Le Sacrificateur qui est entré dans le vray Sanctuaire, abolit les Sacrificateurs qui ne seruent qu'à l'ombre & au patron de la verité. Or Iesus Christ est entré dans le vray*

Sanctuaire : & les Sacrificateurs Leuitiques ne seruoient qu'à l'ombre & au patron des choses celestes. D'oc Iesus Christ abolit les Sacrificateurs Leuitiques.

Mais pour suiure l'ordre des paroles de nostre Apostre, de l'examen desquelles resultera la preuue de cét argument, nous auons à considerer trois poincts, à sçauoir,

I. Comment l'Ascension de Iesus Christ est la somme du propos de l'Apostre.

II. Quelle est la verité du Sanctuaire, où Christ est entré, & du ministere qu'il y exerce.

III. Le texte de l'Escripture que l'Apostre allegue pour preuue de son propos.

I. POINCT.

Le mot qu'employe l'Apostre en sa langue signifie deux choses : à sçauoir, *sommaire* ou *abregé*, & *principal point*. Et il nous semble que la derniere signification conuient mieux au but de l'Apostre : La raison est, que ce que l'Apostre deduit maintenant n'est pas tant le sommaire des choses qu'il a dites, qu'un nou-

uel argument qu'il tire de l'Ascension de Iesus Christ au Ciel. Or tres-conuenablement l'Ascension de Iesus Christ au Ciel est nommée *principal poinct*. Car, comme au corps humain, le chef est & plus important & plus eminent que le reste du corps: aussi y a-il au corps de la doctrine Chrestienne des articles de plus grande importance, & plus eminens les vns que les autres. Et cōme là où le Soleil rassemble plus de rayons, la lumiere est plus esclatante: de mesmes, encor que tous les poincts de la doctrine Chrestienne soient vne lumiere, il y en a où la verité celeste esclatte dauantage qu'en d'autres: comme si le Soleil de Iustice y auoit rassemblé plus de rayons. Et tout ainsi qu'en la nature, entre les pierres precieuses, il y en a qui ont plus de splendeur les vnes que les autres: de mesmes entre les doctrines de l'Euangile (qui sont toutes pierres precieuses dont Iesus Christ a orné son Eglise & son Sanctuaire) il y en a de plus grand esclat, & comme de plus grand prix les vnes que les autres.

Or que telle soit l'Ascension de Iesus Christ au Ciel, nous le pouuons monstrier à deux esgards, à sçauoir en general; & en

particulier selon le but de nostre Apostre en la dispute qu'il a contre les Iuifs. En general, l'Ascension de Iesus Christ presente tout d'un coup aux yeux de nos entendemens choses diuerſes, eſquelles reſplendit toute la foy Chreſtienne. Premièrement, là paroist, comme vn prealable, l'incarnation par laquelle Ieſ. Christ estoit descendu en la terre : selon que dit l'Apostre Ephes. 4. *Ce qu'il est monté, qu'est ce autre chose, sinon que premierement il estoit descendu es parties les plus basses de la terre? Celuy qui est descendu, c'est le mesme qui est monté sur tous les Cieux, afin qu'il remplist toutes choses.* Secondement, là reſplendit l'expiation de nos pechez : selon qu'en saint Iean 16. Iesus Christ dit touchant le saint Esprit, *Il redarguera le monde de injustice, pource que ie m'en vay au Pere:* de justice, c'est à dire de l'expiation des pechez : pource que le Mediateur ne pouoit entrer au Ciel qu'apres cette expiation; comme jadis le souuerain Sacrificateur n'entroit dans le lieu tres-saint qu'apres auoir offert le sacrifice propitiatoire. Dont aussi l'Apostre Hebr. 1. dit que Iesus Christ *auant fait la purgation de nos pechez, s'est assis à la dextre de la Maje-*

ste. Par mesme moyen se voit la victoire que Iesus Christ a obtenuë de Sathan & du monde; puis que cette ascension est le prix & recompense de ses combats: selon que dit l'Apostre Philip. 2. *Il s'est abbaissé soy-mesme, & s'est rendu obeïssant iusques à la mort, voire la mort de la Croix: pour laquelle cause Dieu l'a souverainement esleuë, & luy a donné vn Nom qui est par dessus tout Nom, afin qu'au Nom de Iesus tout genouïl se ploye, de ceux qui sont es Cieux, & en la terre, & dessous la terre, & que toute langue confesse que Iesus Christ est le Seigneur à la gloire de Dieu le Pere.* En troisieme lieu, en cette ascension se voyent toutes les fonctions des charges du Mediateur, à sçauoir la sacrificature, puis qu'il est monté au Ciel, pour interceder pour nous deuant la face de Dieu: de la Royauté, puis qu'il s'est allé seoir sur le thrône celeste pour de là gouuerner l'Vniuers: de la charge de Prophete, puis que de là il enuoye son Esprit, & dispense le ministère de sa parole. En quatriesme lieu, là se voit le sujet que nous auons d'assurance & de consolation, en ce qu'il est monté au Ciel, pour nous maintenir au salut lequel il nous a acquis: &

pour nous y preparer lieu : cōme luy mesme nous l'a dit. Bref, en cette ascension se voit l'image de nostre sanctification ; nostre vie deuant estre de bourgeois des Cieux, c'est à dire desgagée des choses terriennes & mondaines, auxquelles nos cœurs estoient auparauant attachez : selon que l'Apostre Coloss. 3. veut que nous cerchions les choses qui sont en haut, là où est Iesus Christ à la dextre de Dieu, & non celles qui sont sur la terre.

Et quant au but de nostre Apostre en ce texte (qui est ce que nous auons à penser) l'ascension de Iesus Christ au Ciel estoit vraiment le principal point de son propos. Car toutes choses deuant estre proportionnées, de sorte que la dignité du Sacrificateur eust du rapport à la dignité du Sanctuaire où il exerce sa charge : il faut que la dignité de Christ nostre Sacrificateur, pour respondre à vn lieu si sublime & si glorieux qu'est la dextre de Dieu, soit tres-grande, & infiniment au dessus de la dignité des Sacrificateurs de la Loy. Veu qu'aux souuerains Sacrificateurs de la Loy estoit proportionné vn Sanctuaire terrien. Il s'ensuit donc qu'autant que les Cieux sont plus

hauts que la terre, autant est plus digne ce Sacrificateur que tous les Sacrificateurs de la Loy. Cette conclusion ne peut estre niée qu'en déniaut à Dieu sa sagesse à establir des choses proportionnées & conuenables à leur sujet. Toy donques qui admires le souuerain Sacrificateur de la Loy, entrant avec ses ornemens Sacerdotaux dedans vn Sanctuaire qui estoit couuert d'or, vien voir nostre Sacrificateur Iesus Christ esleué au dessus de tous les Cieux dans le Paradis, où les ornemens ne sont pas ceux des metaux terriens, mais sont les rayons de la face de Dieu mesme : Et tu diras qu'il y a autant de comparaizon de la gloire d'Aaron à celle de nostre Christ, qu'il y a des tenebres à la lumiere, ou d'vn opaque rocher, au corps du Soleil. Secondement, de la dignité de ce lieu se recueille aussi la qualité de l'oblation de Christ. Car à vn Tabernacle de bois, tel qu'estoit le Sanctuaire de la Loy, estoit proportionné le sang des bestes, & l'oblation des fruiçts de la terre : Mais pour le Sanctuaire celeste, il falloit vne oblation diuine & celeste, telle qu'estoit l'obeïssance & charité immense de Iesus Christ, tesmoi-

gnée en l'effusion de son sang. Or de là s'ensuit l'abolition de tous les Sacrificateurs de la Loy, & de tout leur seruice. Car qui est-ce qui, apres vn Sacrificateur si sublime, & esleué à la dextre de Dieu, voudroit encor auoir des chetifs & miserables Sacrificateurs rempans en la terre? Qui est-ce qui ayant le Ciel pour Sanctuaire de son Sacrificateur, voudroit pour Sanctuaire vn edifice terrestre? Et par là vous voyez combien estoit puissant l'argument de l'Apostre à l'encontre des Iuifs. Et (encor qu'il ne soit pas temps que nous venions à l'application de nostre propos) neantmoins, afin que vous remarquiez plus attentiuement cét argument de l'Apostre, vous trouuez qu'il conclud, par mesme raison, contre nos Aduersaires. Car, si c'est chose absurde de donner lieu à des hommes sacrificians en la terre, apres qu'on a vn Sacrificateur en vne gloire si haute & si sublime qu'est la gloire du Ciel: Combien plus est esloigné de raison, de faire que ce mesme Sacrificateur, qui est monté à la dextre du Pere enuironné de Majesté & de gloire, soit encor icy-bas sacrificant parmy la poussiere de la terre, dans des Temples
faits

faits de main : comme on le pose par le sacrifice de la Messe ?

Pourtant, mes freres, pour recognoistre la force de l'argument de l'Apostre, pesons tous les termes de son discours. Nous auons, dit-il, vn tel Sacrificateur, *qui est assis à la dextre du thrône de la Majesté es Cieux.* La seance en l'Escripture exprime l'autorité de l'empire: dont l'Apostre 1. Cor. ch. 15. expose le mot d'estre assis à la dextre par regner. Partant nostre Sacrificateur n'a pas seulement l'honneur d'estre dans le Ciel, comme y sont les Anges & Esprits bien-heureux; mais il y est assis, y regnant: selon que dit l'Apostre Ephes. 1. *Dieu l'a fait seoir à sa dextre, es lieux celestes, par dessus toute principauté, & puissance, & vertu, & seigneurie, & par dessus tout Nom qui se nomme; non seulement en ce siecle, mais aussi en celuy qui est à venir, & a assujetti toutes choses sous les pieds d'iceluy.* Et vous sçauiez qu'estre assis à la dextre, est vne façon de parler empruntée de l'ancienne façon de faire des Rois, qui faisoient seoir à leurs costez ceux ausquels ils donnoient le premier honneur, & la premiere autorité en leur Estat apres eux. Selon quoy au

Pseaume 45. est dit à Salomon , que sa femme *est à sa main droite*, parée d'or d'Ophir: Et en saint Matth. 10. la mere des enfans de Zebedée, s'imaginant que Iesus Christ regneroit en la terre à la façon des Monarques du monde, demande à Iesus Christ que *ses fils soient assis, l'un à sa main droite, l'autre à sa main gauche*, c'est à dire qu'ils ayent les premieres places d'honneur & d'autorité aupres de luy. C'est pourquoy nostre Apostre fait mention de *thrône*, *Il est*, dit-il, *à la dextre du thrône de la Majesté*: Ce thrône de la Majesté estant le thrône du Pere, auquel l'Empire appartient originellement. Car encor que Iesus Christ, comme Fils, soit vn avec le Pere, & regnast avec luy, d'un seul & mesme regne: neantmoins entant que Mediateur [qui estoit vne qualité de seruiteur que le Fils auoit prise, & pour laquelle il s'estoit fait creature] son regne est distingué d'avec celui du Pere, comme estant Lieutenant du Pere. Car le Pere luy a transmis, eu esgard à cette qualité de Mediateur, l'autorité de l'Empire : selon que Iesus Christ dit Iean 5. *Dieu a donné puissance au Fils d'exercer jugement, entant qu'il est Fils*

de l'homme : & Matth. 28. toute puissance, dit-il, m'est donnée au Ciel & en la Terre. D'abondant l'Apostre appelle ce thrône du Pere, le thrône de la Majesté, pour nous monstrier que tout ce qui est de grand & de sublime entre les hommes n'est que bassesse, à comparaison. Et il dit le thrône de la Majesté *és Cieux* pour exalter encor ce thrône du Fils par dessus les thrônes des Rois de la terre, ausquels l'Escripture dit, *I'ay dit vous estes Dieux*: à sçauoir cōme ayans seulement quelques rayons de l'image & de la gloire de laquelle Iesus Christ a la plenitude. Car comme les Cieux sont par dessus la Terre, quiconque regne *és Cieux* a sous soy toutes les puissances de la terre; toute la terre estant le scabeau de ses pieds.

II. POINCT.

Mais voicy vne particuliere deduction de l'argument de l'Apostre, en trois choses: La premiere, que le Ciel est le vray Sanctuaire que Dieu a fiché, & non point l'homme: La seconde, que le ministère de Iesus Christ en ce Sanctuaire celeste, & ce qu'il y offre à Dieu contient le corps

S ij

& la verité du miniftre des Sacrificateurs, & de leurs oblations. Et la troifieme, que la figure & la verité ne peuuent fubfifter enfemble ; & que fi Iefus Chrift eftoit fur terre, il ne feroit pas Sacrificateur, y ayant des Sacrificateurs felon la Loy, qui feruoient au patron, & à l'ombre de la verité.

Premierement donc l'Apoftre appelle le lieu où Iefus Chrift eft entré, le *Sanctuaire que Dieu a fiché, & non point l'homme* : qui eft ce qu'il dit 2. Cor. 5. que *la maifon eternelle és Cieux n'eft point faite de main* : & Hebr. 11. que la cité celefte a fondement, *Dieu en eftant l'Architecte & le batiſſeur*. Or dit-il cela par oppoſition au Sanctuaire de la Loy qui eftoit fait de main d'homme, de meſmes que toutes les autres parties du Tabernacle : comme au chapitre ſuiuant l'Apoftre dit, que Iefus Chrift n'eft point entré *és lieux ſaincts faits de main*, mais eft entré au Ciel meſme. Et l'Apoftre employe icy le mot de *ficher*, Dieu, dit-il, *l'a fiché & non point l'homme* : par alluſion au Tabernacle de la Loy, lequel on poſoit & plantoit tantost en vn lieu & tantost en vn autre. Et cela pour monſtrer la ferme aſſiette de ce

Sanctuaire : au lieu que les choses que la main de l'homme a plantées ne tiennent guere. Et l'Apostre appelle ce Sanctuaire *vray Sanctuaire*: opposant le mot de *vray*, non à vne chose fausse & mensongere, mais à vne chose *figurative & typique*: cōme nous opposons coustumierement la verité & le corps, aux pourtraicts & images. Et c'est le style de l'Ecriture, comme en saint Iean chap. 1. il est dit que la Loy a esté donnée par Moyse, mais la grace & *la verité*, par Iesus Christ. Or que le Sanctuaire terrien fust figure du celeste, l'Apostre le dit encor au chapitre suiuant, en ces mots, *Iesus Christ n'est point entré es lieux saints faits de main, qui estoient figures correspondantes aux vrais, mais est entré au Ciel mesme*. Et la conuenance qu'il y auoit de l'un à l'autre le monstre clairement. Car premierement, Comme le Tabernacle estoit le lieu que Dieu s'estoit consacré pour son habitation, & de toutes les parties du Tabernacle le lieu saint estoit particulièrement consacré à Dieu, pource que Dieu y monstroit sa face par l'Arche de l'alliance : Ainsi le Ciel, & particulièrement le Paradis où Dieu monstre sa face, est l'habitation de

Dieu. Secondement, ce Sanctuaire estoit tout doré au dedans : & partant estoit figure du plus exquis & plus excellent de tous les lieux, à sçauoir de celuy où Dieu desploye les richesses de sa gloire. En troisieme lieu, en ce Sanctuaire Dieu auoit son thrône, qui estoit appelé le Propitiatoire, d'où Dieu rendoit ses Oracles: Vraye figure du Ciel, où l'Ecriture nous represente Dieu comme assis sur son thrône, d'où il parle aux hommes, & conduit l'Vniuers. En quatriesme lieu, ce thrône auoit, de costé & d'autre, des Cherubins; dont on disoit jadis, que Dieu estoit assis entre les Cherubins: De mesme dans le Paradis Dieu est enuironné de ses Anges : & les Cherubins & Seraphins comparoissent par millions deuant sa face, soit pour chanter ses louanges, soit pour receuoir ses commandemens.

Or comme le Ciel a la verité de tout ce qu'auoit le Sanctuaire terrien; aussi le ministere de Christ dans le Ciel a la verité du ministere des souuerains Sacrificateurs terriens, & de leurs oblations. C'est pourquoy l'Apostre appelle Iesus Christ *Ministre* du vray Sanctuaire : & dit que cōme tout Sacrificateur estoit ordonné

*pour offrir dons & sacrifices, il est necessaire que cettuy-cy aussi, à sçauoir Christ, ait de quoy offrir. Voyons donc ce que faisoit le souuerain Sacrificateur dedans le Sanctuaire. Premièrement, il y entroit avec le sang du sacrifice, lequel il presentoit deuant la face de Dieu. Secondement, il intercedoit pour le peuple. Et en troisieme lieu, il faisoit encensement à Dieu: selon quel l'Apostre dira au chapitre suivant, qu'il y auoit vn encensoir d'or dans le Sanctuaire. Et 16. Leuit. vers. 13. Dieu dit touchât l'oblation qui se faisoit du bouc Hazazel, *Aaron prendra vn encensoir plein de braise de feu, de dessus l'Autel, qui est deuant l'Eternel, & ses pleines paumes de parfums de drogues puluerise, & l'apportera dedans le voile, & mettra le parfum sur le feu, deuant l'Eternel, afin que la fumée du parfum couure le Propitiatoire.* Or cela est-ce pas la vraye image du ministère de Iesus Christ nostre Seigneur enuers Dieu son Pere dans le Ciel? Car il comparoist deuant la face de Dieu presentant le sang du sacrifice qu'il a offert en la Croix, & intercedant par iceluy pour les fideles: comme nous l'auons veu cy-dessus: Et cette mesme intercession est deuant*

Dieu, comme vn parfum, & vne odeur de bonne senteur à iamais : selon que l'Apostre Ephes. 5. dit, que *Iesus Christ s'est offert en oblation, & sacrifice à Dieu, en odeur de bonne senteur* : de telle sorte que toutes les prieres & saintes actions des fideles estans presentées à Dieu, par Iesus Christ, deuient aussi à Dieu comme vn parfum agreable, par la vertu de ce sang, & la bonne odeur de son merite. Et pourtant considerez deux sortes d'oblations que Iesus Christ fait : l'une de son sang, par son intercession : & l'autre des prieres, louanges, & bonnes œuvres des fideles : selon qu'il est dit Hebr. 13. *offrons par luy sacrifice de louange à tousjours à Dieu.* Pourquoi offrons par luy ? si ce n'est pour ce qu'il officie dans le Sanctuaire celeste enuers Dieu son Pere, luy presentant les exercices de pieté & charité des fideles ? Ainsi S. Pierre en sa premiere chapit. 2. dit, Vous estes vne sainte Sacrificature pour offrir sacrifices spirituels agreables à Dieu par Iesus Christ. A quoy raporte ce qui est dit Apoc. 8. qu'un Ange (à sçauoir l'Ange de l'Alliance, qui est Iesus Christ) se tint deuant l'Autel, ayant un encensoir d'or, & que plusieurs parfums luy furent bail-

lez pour offrir, avec les prieres de tous les Saints, sur l'Autel d'or, qui est deuant le thrône. En quoy l'Esprit de Dieu fait vn manifeste rapport du ministration de Christ dans le Sanctuaire celeste, à celuy du souuerain Sacrificateur dans le Sanctuaire terrien. Voila donc comment tout ce qui estoit du Sanctuaire terrien, & du ministration du souuerain Sacrificateur, n'estoit que l'ombre & l'image du ministration de Iesus Christ dedans le Ciel. A raison dequoy l'Apostre dit icy, que les Sacrificateurs seruoient à l'ombre & au patron des choses celestes.

Or encor que l'ombre & le patron ayent du rapport & de la conuenance avec le corps & la verité; neantmoins, quant à leur subsistence, ils sont opposez: qui est ce que propose maintenant l'Apostre, en ces mots, *Si Iesus Christ estoit sur terre, il ne seroit pas mesme Sacrificateur pendant qu'il y auroit Sacrificateurs offrans les dons selon la Loy, lesquels seruent au patron & à l'ombre des choses celestes.* Esquelles paroles il faut discerner deux choses proposées, cōme vne seule. L'une est, que s'il y auoit encor des Sacrificateurs de la Loy, Iesus Christ ne seroit pas Sacrifica-

teur. Et l'autre, que si Iesus Christ estoit demeuré sur terre, il ne seroit pas Sacrificateur. La raison de la premiere est, que Dieu a institué les ombres & figures legales, en l'absence de la verité, & pour subsister iusques à l'arriuée de la verité.

Gal. c. 3 Car la sagesse de Dieu ne leur auoit donné autre vsage, que de tenir le peuple occupé pendant son enfance en des objects terriens & exercices corporels, par vne espece de pedagogie, iusques à ce que le Christ vint, auquel elles se termineroiēt. A raison dequoy, il me semble qu'on les peut accomparer à l'estoile que les Sages d'Orient virent à la naissance de Iesus Christ, laquelle dura, les conduisant, iusqu'à ce qu'elle se fust posée sur la maison où estoit l'Enfant, mais ne passa point plus outre, & depuis ne parut plus. Les figures donques instituées en la Loy, n'auans deu durer que iusques au Christ, les faire subsister depuis Iesus Christ, estoit renier Iesus Christ, & dire qu'il n'estoit point encor venu. Et ainsi maintenir les victimes & le Sanctuaire de la Loy, estoit à dire, que la vraye victime n'estoit point encor venue, & que le souverain Sacrificateur n'estoit point encor

entré dans le Ciel.

Mais, nostre Apostre ne dit pas seulement, que Iesus Christ ne seroit pas Sacrificateur souuerain, s'il y auoit encor des Sacrificateurs offrans des oblations selon la Loy : mais dit, que si mesmes Iesus Christ estoit sur terre, il ne seroit pas Sacrificateur. Pource que comme le Sacrificateur de la Loy n'eust pas esté souuerain Sacrificateur, si, au temps escheu, il ne fust entré dedans le Sanctuaire terrien : De mesmes le souuerain Sacrificateur du nouveau Testament n'eust point esté souuerain Sacrificateur, s'il fust demeuré en la terre sans entrer au Sanctuaire celeste : pource que l'entrée au Sanctuaire estoit de la necessité & de la plenitude de la Sacrificature ; &, s'il faut ainsi dire, du but du sacrifice. Car ce que le souuerain Sacrificateur offroit sacrifice, estoit pour pouoir, en vertu du sacrifice, interceder pour le peuple dedans le Sanctuaire. Si donc Iesus Christ, apres auoir offert sacrifice, fust demeuré sur terre, il eust renoncé à la sacrificature. Or delà ne s'ensuit pas que Iesus Christ n'ait esté vray Sacrificateur en la terre, quand il a offert son corps en sacri-

fice : mais bien s'ensuit-il , qu'alors sa sacrificature n'auoit pas encor son accomplissement ; veu que ce qu'il presentoit son sacrifice, estoit afin d'aller comparoir pour les hommes , deuant la face de Dieu. Du reste que Iesus Christ ait deu faire son sacrifice hors du Ciel, & par consequent ait esté dès lors vray Sacrificateur ; il appert par la propre figure par laquelle l'Apostre dispute en ce lieu. Car le souuerain Sacrificateur deuoit sacrifier hors du Sanctuaire terrien , & apres , en vertu du sacrifice, entrer dedans le Sanctuaire. Comme donc le Sacrificateur de la Loy estoit vray Sacrificateur, auant qu'il fust entré dedans le Sanctuaire, mais sa sacrificature n'estoit pas accomplie : ainsi en est-il de Iesus Christ.

Et d'icy nous pouuons inferer, que proprement la sacrificature de la Loy & ses oblations n'ont cessé, *de plein droit*, que par l'entrée de Ies. Christ au Ciel. Car la sacrificature legale avec ses ceremonies subsistoit comme vn corps entier, iusques à son entier accomplissement, lequel ne se trouuoit qu'en l'entrée de Iesus Christ au Ciel. Car tandis que le souuerain Sacrificateur auoit droit d'en-

trer dans le Sanctuaire terrien, il auoit aussi droit d'offrir sacrifice : Or auoit-il droit d'entrer dedans le Sanctuaire terrien, tandis que Iesus Christ n'estoit point encor entré dedans le Sanctuaire celeste. Et que ç'ait esté proprement en l'entrée de Iesus Christ au Ciel, que toute la sacrificature Leuitique, & l'alliance legale ait pris fin, il appert de trois choses. L'une, que l'enuoy du saint Esprit ne fut qu'apres l'entrée de Iesus Christ au Ciel : comme il est dit qu'auparauant le saint Esprit n'estoit point encor donné, pource que Iesus Christ n'estoit point encor glorifié, c'est à dire n'estoit point monté au Ciel. Or l'Esprit estoit la verité, & estoit opposé aux choses externes de la Loy. La seconde, que Iesus Christ ne voulut pas que ses disciples partissent pour prescher l'Euangile aux Gentils, qu'apres son ascension au Ciel : comme si la paroy entre les Iuifs & les Gentils subsistoit iniqu'alors. Et la troisieme, que ce fut apres son ascension au Ciel, à sçauoir au iour de la Pentecoste, que fut solennellement publiée l'alliance de grace, iusques à laquelle auoit subsisté la legale.

III POINCT.

Reste maintenant que nous considérons le texte que l'Apostre cite de l'Escripture sainte, pour prouuer son propos, à sçauoir que les Sacrificateurs *seruoient à l'ombre & au patron des choses celestes.* Où nous auons à remarquer que l'Apostre ne donne pas ses preuues mot à mot de l'Escripture : mais en deduit les consequences. Car en Exod. 25. il y a seulement, *Regarde, & fay selon le patron qui t'est monstre en la montagne :* Et le mot de *toutes choses*, que nostre Apostre met en nostre texte, n'y est pas : mais la nature de la chose comprend vne vniuersalité ; veu que ce que Dieu donnoit le patron en la montagne, estoit pour tout le Tabernacle, & non pour vne partie seulement. D'où nous apprenons, qu'en faict de Religion, ce que Dieu oblige à suivre sa parole pour quelque poinct, s'entend pareillement de tous les autres : pource qu'il ne propose sa parole pour regle, que pource qu'il hait les inuentions humaines en son seruice : Il ne les souffre donc point en vne partie plustost qu'en l'autre. Or de

ce que Dieu auoit tiré deuant les yeux de Moyse sur la montagne, vn patron des choses qu'il deuoit faire au Tabernacle, nostre Apostre infere tres-bien qu'il y auoit vne idée au Ciel, dont le Tabernacle n'estoit que l'image & la representation. Car cette conduite & dispensation de Dieu monstroit que le Tabernacle terrien se referoit ailleurs, à sçauoir à des choses celestes: Or les choses celestes sont celles du Messie & du nouveau Testament: selon le style de l'Escripture, qui appelle l'estat du Messie & nouveau Testament, *le Royaume des Cieux*. Ce n'est pas que nous entendions que Dieu ait montré à Moyse sur la montagne les choses de l'Euangile, & ait laissé, apres, au jugement de Moyse, de dresser le Tabernacle selon la conuenance & analogie qu'il conceuroit. Dieu n'a point laissé à faire à Moyse chose si haute, & tant au dessus de sa portée. Il n'appartient pas à l'homme de conceuoir les figures de la Religion: cela n'appartient qu'au S. Esprit. Ce que Dieu monstra à Moyse fut la propre forme & figure, laquelle il faloit suiure en la construction du Tabernacle. Mais c'est que, puis que Dieu

n'auoit pas donné ce patron à Moÿse en la terre dans son esprit, par vne vision semblable à celles qu'il a données à ses Prophetes en diuerses occasiōs: & que la montagne en laquelle Moÿse fut esleué, & en laquelle ce patron fut monstre, estoit figure du Ciel: cela enseignoit que le Tabernacle se deuoit rapporter à des choses plus hautes & plus sublimes que celles qu'il monstroit à l'œil: & que c'estoit en des choses celestes & non terrestres que le Tabernacle auoit sa verité.

DOCTRINES.

Maintenant il eschet que nous recueillions de ce texte diuerses doctrines.

Premierement, puis que l'Apostre appelle le *sommaire* ou *principal point* de son propos, l'ascension & seance de Iesus Christ à la dextre de Dieu, nous sommes obligez de la bien comprendre: d'autant plus qu'elle se trouue de mesme importance és differens que nous auons aujourd'huy contre l'Eglise Romaine, qu'elle estoit en ceux que l'Apostre auoit contre les Iuifs de son temps. Premièrement, il faut remarquer que l'ascension de

de Iesus Christ au Ciel n'est pas simplement vne disparition par laquelle sō corps soit deuenu inuisible demeurant icy-bas: mais que c'est vn transport de la substance du corps de Iesus Christ dans le Ciel: A raison dequoy il est dit, que de là il viendra juger les viuans & les morts: & que partant le corps de Iesus Christ n'est point en la terre iusques au iour du Iugement. Les termes de l'Apostre en nostre texte le monstrent, *Si, dit-il, Iesus Christ estoit sur terre, il ne seroit pas Sacrificateur, y ayant des Sacrificateurs selon la Loy.* Car on ne parle iamais de la sorte, que quand la chose qu'on propose par condition n'est point: cōme quand Ies. Christ en S. Iean 18. dit à Pilate, *Si mon regne estoit de ce monde, mes gens combattroient, que ie ne fusse liuré aux Iuifs*: il presuppose que son Royaume n'est point de ce monde. De mesmes en ce lieu, l'Apostre presuppose que Iesus Christ n'est point sur terre: voire qu'il n'y est point *en qualité de Sacrificateur*: qui est celle en laquelle nos Aduersaires le veulent estre present pour leur sacrifice de la Messe: à sçauoir pour presenter reellement son corps à Dieu en sacrifice par les mains des Prestres. Seconde-

T

ment l'Apostre dit, que Iesus Christ est *Ministre du Sanctuaire que Dieu a fiché, & non point l'homme*, opposant la condition de Iesus Christ à celle des Sacrificateurs de la Loy qui officioient icy-bas. Or il n'eust peu faire cette opposition, s'il eust entendu que Iesus Christ fust encor icy-bas, en des lieux faits de main, & se presentant en sacrifice par les mains des hommes.

Et quant à ce que l'Apostre dit, que les ceremonies de la Loy estoient ombre & copie des choses celestes; nous apprenons deux choses. La premiere, que les institutiōs legales, bien qu'à en regarder l'escorce & la superficie, elles semblaissent de peu d'usage, neantmoins en leur fonds estoient d'une grande & profonde sapience, regardans les choses du nouveau Testament: & estans (comme dit l'Apostre Coloss. 2.) ombres & figures dont le corps est en Christ.

La seconde, que l'Apostre appellant *choses celestes* celles du nouveau Testament, c'est nous dire que le Royaume des Cieux est venu, que nous auons esté mis dans ce Royaume, & que nous sommes maintenāt au milieu des choses celestes.

Et quel argument nous est-ce-là, mes freres, de pieté & de sanctification? Si les Israélites auoient du zele en leurs ombres, combien plus faut-il que nous en ayons dans la verité, & que nostre sanctification surpasse la leur?

Mais si les ombres sont cessées, & si (comme disoit Iesus Christ nostre Seigneur) l'heure est venuë que les vrais adorateurs doiuent adorer le Pere en Esprit & verité? Pourquoy l'Eglise Romaine a-elle chargé la Religion Chrestienne d'ombres & de ceremonies? Puis que, comme dit tres-bien vn Ancien, à sçauoir saint Augustin, *Le Seigneur, & la doctrine Apostolique, en la place du grand nombre & de la penible pratique des signes de la Loy, nous en a baillé quelques-uns en petit nombre, tres-faciles à pratiquer, tres-augustes en leurs sens, & tres-purs en leur obseruation, comme est le Sacrement du Baptisme, & la celebration du corps & du sang du Seigneur.* Partant, hors ces signes que Iesus Christ a institué, l'argument de l'Apostre conclud contre tous ceux que l'Eglise Romaine a introduits, parfums, autels, cierges, eaux benites, huiles, distinctions de iours & de viandes.

Et puis que nous voyõs icy que Moÿse ce grand seruiteur de Dieu, n'auoit institué aucune chose de son inuention, mais tout de l'ordonnance de Dieu: selon qu'il luy auoit esté dit, *Aduise que tu fasses toutes choses, selon le patron que ie t'ay monstré en la montagne*: Pourquoi est-ce que les Docteurs de l'Eglise Romaine entreprendront en la Religion plus que Moÿse ce grand homme de Dieu? Et pourquoy, si Moÿse a esté borné par le commandement de Dieu, n'auront-ils point de bornes? Certes s'ils eussent pris garde à estre fideles, comme Moÿse en toute la maison de Dieu, ils n'eussent rien mis en auant de leur inuention.

Mais aussi ce texte contient diuerſes instructions pour nos mœurs: Car, pour exemple, ô Chrestien, si l'ascension de Iesus Christ est vn des principaux poinçts de la doctrine Chrestienne, c'est non seulement pour la theorie, mais aussi pour la pratique, à laquelle il t'oblige: A ſçauoir à n'auoir plus tes principales & plus ar dentes affections aux choses de la terre, aux biens & plaisirs de ce ſiecle: mais aux choses celestes, par vne vie, pure, ſainte & spirituelle. Car il faut que si l'ascen-

sion de Iesus Christ est nostre principal poinct, nous faisons des choses celestes nostre principal interest, & des biens de la terre seulement vn accessoire.

Et quand nous voyons l'Apostre nous parler *des ombres*, comme opposées au corps & à la verité: Pourquoi par nostre vie courons-nous apres des choses qui ne sont que des ombres? Certes elles ne valent non plus en nos mœurs qu'en la Religion. Or que fais-tu, ô homme, par l'ambition, l'avarice, & les voluptez, que courir apres des ombres de biens, d'honneurs, & de plaisirs? Car tout ce qu'il y a de biens au monde, n'est qu'une apparence & figure creuse & vaine: comme les nomme l'Apostre 1. Cor. 7. disant, *que la figure de ce monde passe*. Aspire donc aux vrais biens, aux biens solides, & permanens, à sçauoir ceux du Royaume des Cieux: ceux que la foy & la crainte de Dieu donnent en Iesus Christ. Icy tu auras, non vne ombre & fumée d'honneur, mais la dignité d'enfant de Dieu: icy tu auras pour richesses, non les biens que la rouïllure & la tigne gastent, & que les larrons desrobent: mais ceux du Ciel, où la rouïllure & la tigne ne gastent rien,

& où les larrons ne percent ny ne desrobent. Tu auras icy pour delices, non celles qui sont tousjours meslées d'amertume, & passent legerement, mais le rassasiement de ioye, qui est en la face de Dieu, & les plaisances qui sont en sa dextre pour iamais.

2. Cor. 6.
Ephes. 2.

Et comme l'Apostre veut que nous ayons le corps & la verité des ombres, sçachez, mes freres, que cette verité se doit trouuer dedans nous-mesmes, par la vertu de l'Esprit de Dieu: selon que saint Paul dit que nous sommes la maison & le temple de Dieu, & vn tabernacle de Dieu en Esprit. Si donc l'Israélite iadis dresseoit vn Tabernacle de bois, toy Chrestien, pour auoir la verité de cette ombre, dresse ton ame pour tabernacle à Dieu: que tes sens soient son paruis, tes pensées son lieu saint, & tes affections son Sanctuaire & lieu Tres-saint, où Dieu habite.

Et, si Dieu disoit à Moïse, *Aduise que tu fasses toutes choses, selon le patron que ie t'ay monstré en la montagne*: nous te disons, Chrestien, que tu aduises en ce tien tabernacle, à faire toutes choses selon le patron que Dieu te donne en sa parole,

& selon l'exemple que Iesus Christ te donne au Ciel. Aye tousjours ce patron deuant tes yeux; que tes pensées, tes paroles, & tes actions soient spirituelles & celestes, & renonce à tes conuoitises & affections charnelles.

Et quant à ce que l'Apostre appelle Iesus Christ Ministre du Sanctuaire celeste, & le propose comme offrant des dons à Dieu: Apprenons que nous deuous continuellement fournir matiere d'oblation à Iesus Christ nostre souuerain Sacrificateur: A sçauoir nos prieres & supplications, actions de graces, & les mouuemens de nos cœurs, en repentance, foy, charité, esperance: De mesme que iadis sous la Loy le souuerain Sacrificateur presentoit à Dieu les dons & offrandes du peuple. Arriere dōc du Temple de Iesus Christ, vous qui y venez sans aucunes oblations, qui venez deuant la face de l'Eternel à vuide. Et encor plus vous qui venez avec vos mains impures, & vos cœurs pleins de corruption.

Que si ce texte a ses instructions à bien viure, il a aussi ses consolations. Car si Iesus Christ est Ministre du vray Sanctuaire, c'est à dire du Ciel, où il intercede

T iij

pour nous, N'est-ce pas afin que nous allions à luy en pleine certitude de foy, asseurez qu'il receura nos prieres, & les rendra agreables à Dieu? Ne crain point, Chrestien, d'aller à ton Dieu, iour & nuict: Iesus Christ officie pour toy perpetuellement: il est deuât la face de Dieu pour toy: il presente à Dieu la bonne odeur de son sacrifice, afin que ta foy & ta repentance luy soient agreables.

Et quant à ce que l'Apostre nous parle d'un Tabernacle que *Dieu a fiché, & non point l'homme*, est-ce pas pour nous consoler contre la mutabilité & instabilité de toutes les choses du monde, en ce que nous auons vn Tabernacle fixe & asseuré es Cieux? Si vos maisons & vostre corps est vn Tabernacle sujet à ruine & demolitions, esiouyssez-vous de ce que le Sanctuaire celeste, que Dieu vous a preparé, subsistera à iamais, comme fiché de la main de Dieu mesme: selon que dit l'Apostre 1. Cor. 5. *Nous sçauons que si cette loge de nostre habitation terrestre est destruite, nous auons vne maison eternelle es Cieux, qui n'est point faite de main.*

De plus, comme le Tabernacle & Sanctuaire de la Loy se demontoit & se re-

montoit en suite : disons que nous aurons la verité de cette figure, en ce que Dieu releuera nos corps de la poudre par la resurrection, & remontera ce sien Tabernacle, afin de demeurer en iceluy à iamais : selon qu'Apocal. 20. apres la resurrection, est ouye cette voix : *Voicy le Tabernacle de Dieu avec les hommes, & il habitera avec eux, & iceux seront son peuple, & Dieu luy-mesme sera leur Dieu avec eux.* Ainsi soit-il.



S E R M O N

SECOND SVR HEBR.

CH. 8. V. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13.

6 *Mais maintenant nostre souverain Sacrificateur a obtenu un tant plus excellent ministere, d'autant qu'il est Mediateur d'un plus excellent Testament, qui est estably sous meilleures promesses.*

7 *Car s'il n'y eust eu que dire en ce premier là, il n'eust iamais esté cerché lieu à un second.*

8 *Car en les reprenant, il leur dit, Voicy*